

Présents : M Delcourt, Maire
M^{mes} Fievet, Guillaud, M Beghin, Doucy : Adjoints
M^{mes} Hot, Maillot, Thomas, Van Butsele,
MM Delcroix, Pade conseillers.

Excusés : M^{me} Tiberghien procuration à M^{me} Hot, M Hennon procuration à M^{me} Maillot, M Bernard procuration à M Delcourt, M Meurillon procuration à M Beghin.

Secrétaire de séance : M Régis Doucy.

Ordre du jour :

M. le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Actualisation de la demande de subvention, dans le cadre d'aménagement de trottoirs, à M^{me} Valérie Létard, sénatrice.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 5 juin 2015

Le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

2. Fixation des tarifs cantine, garderie, étude dirigée et participation aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) pour l'année scolaire 2015-2016

La commission scolaire et périscolaire, réunie le mercredi 15 juillet, propose les tarifs suivants :

- **cantine** : pour la rentrée 2015-2016, le prix du repas proposé est de 2,95 € (pas de changement). Les repas nous sont facturés actuellement 2,47 € par le fournisseur, reste donc à la commune 0,48 €, pour assumer le complément de nourriture, pain et eau, les salaires du personnel et les frais des locaux. Une négociation est en cours avec les fournisseurs possibles.

- **garderie** : les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial (selon la prescription de la Caisse d'Allocations Familiales, les tranches de quotient sont alignées sur les valeurs conseillées et prises en compte pour les activités jeunesse de la CCPC) soit :

Quotient familial	0 à 500 €	501 à 673 €	674 à 873€	874 à 1073 €	1074 à 1273 €	1274 € et +
La vacation	1,22 €	1,37 €	1,47 €	1,59 €	1,65 €	1,69 €
Forfait à la semaine	7,32 €	8,22€	8,82 €	9,54 €	9,90 €	10,14 €

Le forfait à la semaine s'entend pour un accès quotidien, matin et soir à la garderie. Pour la plage 18h30-19h, une vacation supplémentaire sera facturée. Pour information 2014-2015 : dépense uniquement d'encadrement environ 19 376 € sans le nettoyage, les fournitures, entretien locaux, énergies. Prise en compte des parents environ 50% et la subvention de la CAF est de 6 185 €

La commission souhaite ne pas modifier les tarifs pour la rentrée future.

- **l'étude**, la commission souhaite garder le même taux que l'année passée soit 1 € par séance. Nous attendons la réponse des enseignants pour connaître le nombre de jours (1 ou 2) par semaine de mise en place. La commission propose, afin d'alléger l'effectif de la garderie, de mettre en place une étude surveillée pour les autres soirs sous surveillance des agents de la commune.

- **Participation NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)** : La commission propose de rester sur les mêmes règles pour cette nouvelle rentrée. C'est-à-dire, gratuité pour la participation des enfants et pénalité de 2 € pour les absences non justifiées. A savoir qu'il a été décidé d'une inscription à la période et non plus à l'année complète.

Avis favorable du conseil à l'unanimité pour les propositions de la commission.

3. Dotation pour fournitures et bourse scolaire pour la rentrée 2015-2016

- **Dotation** : La commission propose de rester sur le même montant, soit 44 € par élève scolarisé à Bachy. Le montant de cette dépense en 2014 a été de 6 676 €, pour 2015 environ 6 776 €.

- **Bourse scolaire** : Il est proposé pour ce titre concernant les enfants en secondaire jusque la veille de leurs 16 ans (jour anniversaire), un montant de 40 € sur présentation d'un certificat de scolarité. En 2014-2015, 39 enfants ont bénéficié de cette aide financière, soit 1560 €.

- **Transport** : La commission souhaite affecter un crédit de 2 800 € pour le groupe scolaire Jacques Brel, afin de participer aux transports lors des sorties pédagogiques pendant l'année scolaire. A savoir que ce budget sera amputé de 205 €, lié au dépassement des dépenses de l'année précédente (2 595 €).
 - **Piscine** : La commission scolaire a validé, pour les primaires, le même nombre de séances (30) à la piscine de Ronchin (prise en charge totale par la commune : entrée et transport).
 - **Musique** : Aucun changement pour les primaires, les cours sont financés par la C.C.P.C. A savoir que dans le cadre des NAP des cours sont dispensés pour les maternelles.
- Avis favorable du conseil à l'unanimité pour les propositions de la commission.

4. Subvention à l'association « Harmonie de Mouchin »

L'harmonie de Mouchin est venue 2 fois, rehausser nos manifestations : lors de la remise de la médaille de la ville à M^{me} Henriette Hanotte et lors des manifestations du village participation au défilé du 27 juin. M le Maire propose de lui accorder une subvention de 200 € pour l'encourager dans ses démarches d'animer notre village.

Avis favorable du conseil à l'unanimité

5. Modification du tableau des effectifs.

M. le Maire informe les membres du Conseil que :

1/ suite à la mutation de Mme MACZKA à sa demande vers une commune du Pas-de-Calais, il convient de modifier le tableau des effectifs. Pour les fonctions administratives (comptabilité, élections, cimetière) exercées par Mme MACZKA et pour les fonctions de coordinatrice des NAP, il conviendrait de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/09/2015. Ce poste pourra être tenu par Mme Hélène Hot, coordinatrice des NAP actuellement. Elle pourrait exercer les fonctions de coordinatrice des NAP à Cobrieux également

2/ Suite à la réussite de l'examen professionnel d'Agent Spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles (ATSEM) de Mme DANCOINE Véronique (actuellement adj. technique de 2^{ème} classe à temps complet), il est proposé de créer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/09/2015 ;

3/ Suite à l'encadrement des NAP par Mme FRANQUET Corinne, il convient de prendre en compte la charge supplémentaire. L'intéressée est actuellement dans le grade d'adjoint d'animation à temps non complet 5/35^{ème}. Il conviendrait d'augmenter la durée de service de l'intéressée et donc de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 10/35^{ème} à compter du 01/09/2015.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que les postes devenus vacants suite à ces changements pourront être supprimés après avis du CTP placé auprès du Centre de Gestion

Ci-joint, extrait du nouveau tableau des effectifs :

Filière	Grade ou emploi	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Dont temps non complet
Administrative	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	2	3 (dont 2 seront pourvus)	2 (dont 1 sera pourvu)
Médico sociale	ATSEM 1 ^{ère} classe	C	0	1	0
Animation	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	3	4	4 (dont 3 seront pourvus)

Avis favorable du conseil à l'unanimité

6. Création d'un poste « Emploi d'Avenir ».

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de créer un poste d'« emploi d'avenir » pour exercer les fonctions d'animation qui étaient exercées par Mme MACZKA (qui, pour rappel, a demandé sa mutation dans une commune du Pas-de-Calais). Il s'agit de l'animation des NAP et de la garderie périscolaire.

Par ailleurs, cette personne pourra également exercer des activités d'entretien/ménage des locaux.

Emploi pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, à temps complet et à compter du 01/09/2015. Le début du contrat pouvant être différé si nous avons des difficultés à trouver un profil pouvant correspondre à nos besoins. Si elle est en d'accord, cette personne pourrait également animer les NAP de Cobrieux

L'avantage pour le jeune de ce type d'emploi est d'intégrer le monde professionnel, en se forgeant une expérience et en se formant.

L'avantage pour la commune d'un « l'Emploi d'avenir », c'est le taux de subvention qui est de 75 % du SMIC brut.

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu, par candidature spontanée, un profil pouvant correspondre à ce que nous attendons,

Le Conseil décide à l'unanimité de valider la création d'un « emploi d'avenir » en qualité d'agent d'animation et d'entretien, d'une durée hebdomadaire de 35 H, rémunéré au SMIC horaire, à compter du 01/09/2015 et pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois ; il est précisé que le début du contrat pourra être différé si la recherche d'un(e) candidat(e) prend plus de temps que prévu ;

7. Décision modification budgétaire n°1

Il convient de procéder à quelques ajustements budgétaires comme suit :

Imputations	Libellés	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
60623 D-RF	Alimentation	6 500,00 €	-1 400,00 €	5 400,00 €
60632 D-RF	Fournitures de petit équipement	5 000,00 €	-250,00 €	4 750,00 €
60633 D-RF	Fournitures de Voirie	1 000,00 €	250,00 €	1 250,00 €
6574 D-RF	Subv.Fonct.aux asso & autres pers. De droits privé	4 500,00 €	700,00 €	5 200,00 €
7391172 D-RF	Dégrèvement de la taxe Hab sur les logements vacants	0,00 €	700,00 €	700,00 €
2031 R-OSF (041-op. d'ordre)	Frais D'études	0 €	2 400,00 €	2 400,00 €
2138 R-OSF (041-op. d'ordre)	Autres Constructions	2400,00 €	-2 400,00 €	0 €
2031 D-OSF (041-op. d'ordre)	Frais D'études	2400,00 €	-2 400,00 €	0 €
2138 D-OSF (041-op. d'ordre)	Autres Constructions	0 €	2 400,00 €	2 400,00 €
202 D-RE	Frais liés doc.urbanisme & numérisation cadastre	10 000,00 €	15 000,00 €	25 000,00 €
2031 D-RE	Frais d'étude	6 000,00 €	5 000,00 €	11 000,00 €
21311 D-RE	Hôtel de Ville	2 500,00 €	1 500,00 €	4 000,00 €
21312 D-RE	Bâtiments Scolaires	13 700,00 €	26 000,00 €	39 700,00 €
2138 D-RE	Autres Constructions	417 392,67 €	-47 500,00 €	369 892,67 €

Opérations d'Ordre : 041, correction d'imputation demandée par la trésorerie.

Le budget subvention est insuffisant pour couvrir les besoins accordés par le Conseil (+700 €). L'Etat a accordé pour 700 € de dégrèvement de la taxe d'habitation.

Article 202 : choix de se faire aider pour la modification du PLU et commissaire enquêteur

Article 2031 : frais d'architecte pour la crèche dans l'attente du commencement des travaux puis en 2138.

.Article 21 312 : Achat d'un bungalow pour le périscolaire, dans l'attente de connaître les effectifs à 5 ans des enfants de la commune.

Article 21311 : Installation de l'aspiration centralisée

Accord pour la modification budgétaire par 13 voix pour et 2 abstentions (M Pade & M Beghin, qui souhaitent que la commission scolaire&périscolaire propose une autre solution que d'acheter un bâtiment modulaire).

8. Compte-rendu des délégations accordées à M le Maire (conseil municipal du 28 mars 2014)

Marchés Publics :

- Choix d'un bureau d'étude pour accompagner la réfection de la rue Lebas. C'est la société ETAP pour 11 750 € HT qui a proposé l'offre la plus avantageuse.
- Choix d'un bureau d'étude pour accompagner la modification du PLU. C'est la société INGETER pour 9 520 € HT qui a proposé l'offre la plus complète.

9. Présentation du rapport et lancement d'une procédure de délégation de service publique pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du CDG 59 en date du 04/04/2014, Pour l'accueil des enfants de 2 mois et demi à 5 ans, le choix des élus s'est porté sur la création d'une structure micro-crèche (10 places maximum en simultané). Cela implique une Délégation de Service Public, c'est-à-dire un contrat par lequel la commune confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service (article L1411-1 à L1411-19 du CGCT), estimé à 150 000 €/an de fonctionnement. Ce choix a été orienté par les réalisations faites par des communes proches, contrairement au choix de Camphin-en-Pévèle et Wannehain, qui elles ont fait le choix d'une crèche gérée en régie dont le déficit est pris en charge par la commune.

La gestion par voie de DSP apporte plusieurs avantages :

Responsabilité du délégataire, qualification et savoir-faire requis pour l'exploitation, moyens et personnel qualifié pour assurer le service, possibilité pour la commune de continuer à avoir un regard sur la gestion sans risque financier. La gestion déléguée constitue un partenariat sur la base des impératifs du service public, contrairement à l'initiative purement privé non maîtrisée par la collectivité.

Conditions générales d'exécution des prestations :

- Le service sera exploité par voie d'affermage.
- Le contrat sera conclu pour une durée de 3 ans à 5 ans.
- Les locaux seront mis à la disposition du prestataire à titre gratuit ou moyennant un montant de location, l'entretien restant à la charge du délégataire.
- Le délégataire se rémunérera directement auprès des usagers en percevant la participation des familles telle que prévue par la CNAF, ainsi que la Prestation de Service Unique versée par la CAF.
- Il assurera la responsabilité de la relation avec les usagers, dans les conditions prévues au cahier des charges.
- Il rendra compte de sa gestion conformément à la Loi (art L1411-3 du CGCT)

En annexe, le rapport de présentation, remis à chaque conseiller et lu en séance.

VU le rapport, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le principe de gestion déléguée de la micro-crèche et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de DSP et à établir tout document en rapport avec celle-ci.

10. Actualisation de la demande de subvention, dans le cadre d'aménagement de trottoirs, à M^{me} Valérie Létard, sénatrice

M^{me} Valérie Létard, sénatrice du Nord, a accepté notre demande de subvention exceptionnelle au titre de sa réserve parlementaire pour la création de trottoirs en enrobé rue Pasteur pour partie et rue de l'Egalité pour partie. Elle nous propose une subvention de 5 000 € pour le projet en question (11,77%). Rappel du coût du projet 42 477 € HT. La présente délibération remplace celle en date du 3 avril 2015.

Accord à l'unanimité.

11. Compte-rendu des travaux des commissions

11.1- Commission sport, loisirs et animations par M^{me} Guillaud

- bilan fête de la musique, 14 juillet.

11.2- Commission travaux par M Béghin (26 juin)

- bilan financier des travaux engagés pour le 2^{eme} semestre. (Crèche, Lebas, accessibilité, équipement, ...)

11.3- Commission Ecole et Famille par M^{me} Fievet, M Bernard (15juillet)

- ALSH de juillet, rentrée scolaire 2015-2016.

11.4- Commission Culture & Cadre de vie par M Doucy (24 juin)

- Tourisme CCPC

12. Informations diverses

- Point finances :

- Point NAP (mise en place de l'équipe 2015-2016)- procédure en cours : activité, sondage

- Achat d'un bungalow pour remplacer les locaux utilisés par la future crèche dans l'attente de connaître l'évolution des effectifs à 5 ans.

- Statistique 1^{er} semestre de la gendarmerie de Cysoing.

- Appel d'offres pour les travaux de la crèche

- Accord subvention DETR 138 347 € et démarrage travaux et planning de la rue Lebas

- Accord définitif de la subvention accessibilité de notre Député (7 500 €)

- Projets d'urbanisme en cours.

- Projets commerciaux : friterie, pâtisserie, vente vêtements

- Installation d'une Orthophoniste à l'ancienne mairie.

- Devenir du cybercentre (Centre EPN de la CCPC)

- Embauche pour remplacer Marie Baert pendant son congé maternité (M^{me} Sandrine Ledez)

- Résultat provisoire du recensement de L'INSEE de janvier 2015 : 1623 Hab., 645 logements

- Recensement de l'éclairage public : 161 lampadaires

- Etat d'avancement de la modification du PLU. (1^{er} réunion avec bureau d'études lundi 20 juillet)

Clôture de la réunion à 23h.